ECOLE PRIMAIRE DE MATOUGUES
Procès-verbal du CONSEIL D'ECOLE
Jeudi 11 février 2021 à 17 h

Etaient présents :
Mme Raux, adjointe à la mairie de Matougues,
Mme Tomeï, adjointe à la mairie de Villers-le-Château,
Mme Maillet, adjointe à la mairie de Thibie,
Mme Martinez, directrice des services scolaires et périscolaires Châlons Agglo,
Mme Chavet, directrice des services périscolaires du site de Matougues,
Mmes Hoffmann et Prévot, représentantes des parents d'élèves,
Mmes Briallart, Clere, Decosse, Gotrot et Landois, enseignantes,
Mme Przybyszewski, enseignante et directrice de l'école primaire.

Etaient excusés :
M. Perrein, maire de St Pierre,
Mme Lejards, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Mme Brulant, IEN Châlons Ouest.

ORDRE DU JOUR :

1. Evolution des effectifs et prévisions

	2020/2021	2021-2022
Petite section	14	10
Moyenne section	14	14
Grande section	26	14
CP	19	26
CE1	23	19
CE2	15	23
CM1	17	15
CM2	14	17
Totaux	**142**	**138**

Depuis la rentrée, deux élèves d'une même fratrie ont été radiés aux vacances d'automne. Nous demandons aux mairies ainsi qu'aux parents d'élèves de bien vouloir nous aider dans la prévision des effectifs, en faisant remonter les futures inscriptions dont ils auraient connaissance.

2. Sécurité :

Exercice évacuation incendie :

Nous avons procédé à un deuxième exercice d'évacuation incendie :
. En élémentaire le 08 février 2021. Au déclenchement de l'alarme, tous les enfants sont sortis en 94 secondes, côté salle des fêtes.
. En maternelle le même jour : l'exercice d'évacuation n'a pas pu avoir lieu. L'alarme incendie étant en dysfonctionnement. Le problème a été signalé et réparé. L'exercice sera reconduit ultérieurement.

Intervention de l'ANATEEP :
Deux bénévoles de l''**A**ssociation **Na**tionale pour les **T**ransports **E**ducatifs de l'**E**nseignement **P**ublic sont intervenus le lundi 07 décembre 2020. En maternelle, un exercice d'évacuation du bus a été conduit. En élémentaire, dans chaque classe, un débat a été mené autour d'un support vidéo proposant des situations à risques. Enfin nous avons procédé à un exercice d'évacuation du bus.

3. Projets en cours :

Inscription au projet école et cinéma :
Les salles de spectacle et de cinéma étant fermées, l'école n'a participé à aucune projection.

Activité natation :
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont vu leur semestre s'arrêter, reprendre puis de nouveau s'arrêter selon les consignes gouvernementales. Les élèves ont pu toutefois passer les paliers de l'ASSN.
Les classes de CP et CE1 devaient prendre le relais pour le 2ème semestre, toujours le jeudi après-midi. Nous sommes dans l'attente de la réouverture des piscines.

Patinoire :
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 devraient se rendre à la patinoire du 15/03/2021 au 04/06/2021.

Activité sportive : Mathieu Barniaudy, animateur sportif proposé par la CAC, est intervenu tous les mardis de 2ème période (des vacances d'automne aux vacances de fin d'année) à raison d'une heure par classe du CP au CM2. Depuis l'interdiction d'occuper la salle des fêtes pour le sport, l'activité a été maintenue en extérieur lorsque la météo le permettait durant la 3ème période (des vacances de fin d'année aux vacances d'hiver).
Les classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 ont débuté l'activité « marche rapide » afin de compenser le manque de sport. Les enseignantes de CP et CE1 seraient favorables à une mise en place identique. Cependant un taux d'encadrement important est nécessaire.

Mme Thiebaut devait intervenir pour l'association « **Lire et faire lire** » : le jeudi pour les deux classes de CP et CE1 et le vendredi pour la classe de CM1/CM2. L'association a préféré annuler les interventions en raison de la crise sanitaire.

Les élèves de la GS au CM2 bénéficient cette année d'une initiation aux **échecs** en partenariat avec l'échiquier châlonnais. L'activité se poursuit dans le respect du protocole sanitaire. Une demande de subvention a été remise à chaque commune au prorata de leur nombre d'élèves.

4. <u>Les évaluations nationales mi-CP</u> :

Elles se sont déroulées fin janvier 2021.
Les résultats ne sont pas encore traités.
Les parents seront reçus individuellement pour transmission des résultats.

5. <u>Evolution du protocole sanitaire au 01/02/2021</u>

- La distanciation de 2 mètres entre groupes à la cantine :
De manière générale, une attention particulière est apportée à l'hygiène des mains, au renouvellement de l'air dans les espaces de restauration, au balisage des sens de circulation où une distanciation doit être mise en place, ainsi qu'aux plages horaires et au nombre de services, afin de limiter les flux et la densité d'occupation. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées. Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible. Les espaces sont aménagés et l'organisation conçue de manière à rechercher la plus grande distanciation possible entre les élèves.
Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté. Les élèves d'une même classe déjeunent ensemble en maintenant une distanciation d'au moins deux mètres avec ceux des autres classes. La stabilité des groupes d'élèves déjeunant à une même table est privilégiée.
Le port du masque est obligatoire pour les élèves à compter du CP, même lorsqu'ils sont assis, tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.

Mme Chavet précise que l'organisation de la cantine a été modifiée. Des enfants mangent dans la salle de garderie lorsque le nombre autorisé dans la salle de restauration est dépassé. Le pain est servi à l'assiette et seul un enfant sert l'eau de la carafe. Les locaux sont aérés avant l'arrivée des enfants et dès leur départ.

- Le port du masque "grand public" de catégorie 1 pour les adultes et pour les élèves à compter du CP. Afin que les familles puissent acquérir de nouveaux masques respectant ces exigences, un délai a été accordé jusqu'au 08 février 2021.

- L'aération des locaux est renforcée.
Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. Une aération de quelques minutes doit désormais également avoir lieu toutes les heures.

6. <u>Les mesures en cas de cas confirmé de COVID</u> :

<u>Apparition d'un cas confirmé</u>
Pour les écoles maternelles : l'apparition d'un cas confirmé parmi les élèves implique que les autres élèves de la classe soient identifiés comme contacts à risque.
En école élémentaire : Le port du masque « grand public » de catégorie 1 étant obligatoire tant pour les personnels que pour les élèves dans tous les espaces et en particulier dans les salles de classe, l'apparition d'un cas confirmé parmi les enseignants ou les élèves n'implique pas automatiquement de contacts à risque dans la classe. Toutefois, dans la circonstance où trois élèves d'une même classe (de fratries différentes) seraient positifs au Covid-19, alors les élèves et les personnels de la classe doivent être considérés comme contacts à risque.

<u>Quelles sont les mesures prises en cas d'identification de l'un des variants du virus chez un personnel ou un élève ?</u>
Sur signalement de l'ARS, en cas d'identification d'un des variants chez un personnel ou un élève, la classe concernée sera fermée.

7. <u>Point sur les demandes en cours</u> :
- L'école maternelle a été dotée d'une imprimante laser couleur.
- L'aménagement de la sortie des classes élémentaires entre le bâtiment élémentaire et la salle des fêtes a été réalisé.
- L'ordinateur de direction a été pris en charge par les services de la DSI de la CAC et ses performances améliorées.
- Circulation « Rue de Haut » : Il est toujours souligné que des véhicules empruntent régulièrement la rue de l'école, pourtant en sens interdit. La commune réfléchit à un aménagement particulier (circulation interdite dans les deux sens, sens unique, stationnement des enseignants interdit…).

- Une ouverture entre le parking de la maternelle et la « rue de Haut » a été demandée l'an dernier. La sortie, à pied, en face de « la place Jean Moulin » est dangereuse en l'absence de trottoir. La commune envisage la création d'un passage piéton derrière l'école maternelle, entre la rue de sortie du parking maternelle et la « rue Bocquette ».
- Le plan d'accès incliné de la « rue de Haut » à la cour maternelle était dangereux. Les bords ont été arrondis.
- Mme Gotrot a fait remonter un problème de luminosité sur son TNI.
- La fibre est arrivée à Matougues. L'école va-t-elle être raccordée ?
Mme Martinez en prend note et se renseignera.

8. <u>Questions des représentants de parents d'élèves</u> :
- Il arrive que des élèves du CP au CE2 se retrouvent seuls à la sortie de l'école. Les enseignants ne devraient-ils pas vérifier que chaque enfant ait été pris en charge par un adulte ?
→ Rappel du <u>règlement intérieur</u> signé suite au 1er conseil d'école :
« Il est demandé aux parents de venir rechercher leur enfant à l'heure. Au-delà des horaires ci-dessus, les enfants seront confiés à la garderie et la garde sera facturée.
. En élémentaire (du CP au CM2), passés les horaires scolaires, les enseignants ne sont plus responsables des élèves. »
→ Mme Chavet en profite pour rappeler que les règles sont identiques à la descente du bus. Mais que dans les faits, jamais aucun enfant n'a été laissé seul. L'accompagnatrice du bus a les numéros de téléphone de tous les parents. En cas de contact impossible avec les parents, un régulateur est appelé pour prendre en charge l'enfant.

- Des masques seront-ils fournis aux enfants par la CAC ou l'Education Nationale ?
→ Mme Martinez répond que l'école et les services périscolaires ont été dotés en masques pour enfant. La consigne est de fournir un masque uniquement lorsque l'enfant arrive sans masque ou lorsque celui-ci est mouillé, souillé ou l'élastique cassé.
→ Il en est de même pour l'Education Nationale. L'école a été dotée de masques adultes (enseignants, AESH, emploi en service civique) et enfants. La même consigne est appliquée. Un masque sera fourni en cas de nécessité. Le nom des enfants dotés sera renseigné dans un registre car ces masques sont lavables et réutilisables.
→ Extrait du protocole sanitaire - Février 2021 :
« Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques « grand public » de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. »

→ Mme Maillet nous informe que la commune de Thibie a fourni des masques aux enfants de la commune.

- Les parents rapportent que les mains des enfants sont très abîmées. Mme Chavet précise que le savon utilisé est un savon désinfectant. Il est conseillé aux parents de mettre de la crème aux enfants le soir.

Le dernier conseil d'école aura lieu le lundi 28 juin 2021.

La séance est levée à 17h50.

La directrice,
Mme Przybyszewski